

PIÈCE : LAW_0011_FR

Titre	Statut des étrangers
Sous-titre	Législation française
Référence	La France et ses migrations du XVIIe siècle à nos jours, Période de l'Ancien Régime au début du XXe siècle : Delphine Diaz, 2025.
Auteur	Delphine Diaz
Date / Période historique	Classique
Thème(s)	Exil et statut d'étranger
Type	Concept juridique
Langue	FR

Extrait

« À partir du XVIe siècle, les étrangers qui viennent s'établir dans le pays sont soumis à l'absolutisme royal alors en construction. Ils sont frappés par le « droit d'aubaine », qui permet au roi de saisir les biens des étrangers décédés sans héritiers nés en France : on les appelle les "aubains". Frappés par certaines interdictions d'emplois et par un nouvel impôt instauré en 1697. Certains d'entre eux peuvent échapper à ces restrictions et taxations en demandant des « lettres de naturalité » au roi : lui seul peut faire des Français.»



Cofinancé par
l'Union européenne

Numéro de projet :
2024-2-FR01-KA210-SCH-000295678

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.